

Comité syndical du 30 juin 2025

[DL 2025_06/08](#)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2025_03 - TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES BOUES STOCKÉES DANS LE BASSIN DE LIXIVIATS SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE NICOLE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **19 juin 2025**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **lundi 30 juin 2025 à 10h00**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTHEOREAU (2) ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;
Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH et PRELLON, MM. BIASOTTO, BRUYERE, FLORIO, GIRARDI, KLEIBER, LORENZELLI, PIN, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (16)

Représentés : M. BARJOU par M. ROSO, M. BILIRIT par Mme BONNEAU, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. DERC par M. VERDELET, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, M. LERDU par M. PIN, Mme TONIN par M. BIASOTTO, (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Christelle PRELLON

Nombre de délégués présents : 16 / Départ M. COLLADO avant les votes

Représentés : 8

TOTAL : 24

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2025_06/08](#)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2025_03 - TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES BOUES STOCKÉES DANS LE BASSIN DE LIXIVIATS SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE NICOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL 2025_04/04 du 16 avril 2025 qui autorise le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour le traitement et évacuation des boues stockées dans le bassin de lixiviats sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nicole,

Considérant la consultation SE2025-03, publiée sur le profil acheteur du Syndicat VALORIZON en date du 19/04/2025, avec un délai limite de remise des offres fixé au 10/06/2025, avant 12h00,

Considérant qu'au terme du délai susvisé, les 3 plis suivants ont été déposés :

www.valorizon.com

- SUEZ ORGANIQUE
- VEOLIA AGRICULTURE
- REMEA

Considérant l'agrément pour les candidatures présentées,

Considérant le rapport d'analyse des offres, réalisé sur la base des critères de jugement des offres suivants :

Critères de jugement	Pondérations
Valeur technique	
La valeur technique sera appréciée au regard des critères ci-dessous : - Organisation ; - Filières de traitement ; - Délais de mise en œuvre du système de traitement ; - Les mesures prises en faveur de l'environnement ; - les mesures permettant de garantir la continuité du service	40 %
Valeur financière	
La valeur financière sera analysée au regard du montant total HT indiqué dans le BPU portant quantités estimatives.	60 %

Il est proposé retenir l'offre du candidat REMEA, d'un montant estimatif de 308 032,00 € HT sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Considérant le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2025,

Considérant ce qui précède, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'attribution du présent marché aux candidats et lots susvisés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à attribuer le marché SE2025-03 relatif au traitement et évacuation des boues stockées dans le bassin de lixiviats sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nicole, à l'entreprise REMEA, sise 22-24 rue Lavoisier, 92000 Nanterre, pour un montant de 308 032,00 € HT, sur une durée de 36 mois ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché prend effet à la date de sa notification au titulaire. Il est conclu pour une durée initiale de 12 mois, reconductible de manière expresse 2 fois 12 mois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE**, que les crédits sont prévus au BP 2025 et suivants ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché dans la limite fixée à l'article L1414-4 du CGCT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 01/07/2025